

REGLEMENT GENERAL DU WEEK-END DU 29^{ème} RAID 28 – 21 et 22 janvier 2023

I – Le Principe

- Le WE du RAID 28 2023 est composé de 5 courses. Chaque course est un raid-orientation pédestre en milieu naturel en Ile-de-France, par équipe, progressant avec des moyens non mécaniques, en respectant la nature et toutes les règles de circulation sur les voies publiques.
- Chaque équipe fait sa route à l'aide d'une carte et d'une boussole sans enfreindre les règles de sécurité ni pénétrer dans des propriétés interdites ou escalader des clôtures. Il peut y avoir des passages hors des chemins en suivant des indications.
- Les différentes courses s'effectuent en autonomie complète, chaque équipe transportant ses vivres, son équipement personnel et son matériel obligatoire sans aide extérieure. Un ravitaillement en eau est cependant prévu pour les trajets de plus de 50 km.
- Chaque parcours impose des points de contrôle obligatoires qu'il faut franchir dans un temps minimum indiqué à l'avance et comporte des points de passage avec pointages pénalisants ou bonifiants.

2 – L'Organisation

- Le WE du RAID 28 est organisé par l'association EQUIPE TUROOM : Mairie de Bures-sur-Yvette, 45 rue Charles de Gaulle, 91440 BURES-SUR-YVETTE
- Les organisateurs du WE du RAID 28 se réservent la possibilité de modifier les parcours, les points de contrôle, les points de passage et les conditions en cas de nécessité.
- Une CHARTE DES ORGANISATEURS affirme les engagements de l'EQUIPE TUROOM envers les autorités, l'environnement et tous les participants à l'événement.

3 – Les Engagements

- Le montant de la participation pour une équipe complète varie selon les courses :

RAID 28	EQUIPOTRAIL 28	SEMIRAID 28	BURES 28	MINIRAID 28
400 € avant le 1er décembre 2022 puis 450 €	240 € avant le 1er décembre 2022 puis 270 €	180 € avant le 1er décembre 2022 puis 210 €	120 € avant le 1er janvier 2023 puis 150 €	75 € avant le 1er janvier 2023 puis 90 €

- Les paiements sont réalisés en une seule fois lors de l'inscription sur le site **MyOutdoorBox**.
- La participation définitive d'une équipe ne sera enregistrée qu'une fois le bulletin d'inscription de l'équipe complété, et les certificats médicaux validés. Les équipes seront numérotées dans l'ordre d'arrivée des paiements. Au-delà du 31/12/2022 la participation à chaque course sera définitivement acquise aux organisateurs et ne sera pas remboursée.
- En cas d'annulation de l'épreuve et quelle qu'en soit la cause, les paiements seront conservés par l'organisation et ne donneront lieu à aucun remboursement.
Les inscriptions seront closes sans préavis.

4 – Les Parcours

- Les lieux de départ des courses de l'édition 2023 seront les suivants :

RAID 28 et EQUIPOTRAIL 28	SEMIRAID 28	BURES 28 et MINIRAID 28
Dourdan	Dourdan	Bures sur Yvette

- Toutes les courses arrivent à Bures sur Yvette, sur le campus U-P.Sud de l'Université Paris-Saclay.
- Chaque parcours comporte des POINTS DE CONTROLE (PC) où le passage est OBLIGATOIRE sous peine de DISQUALIFICATION.
- Pour s'assurer que le parcours est bien respecté, les équipes doivent témoigner de leur présence aux POINTS DE PASSAGE (PP) désignés sur la feuille de route en activant le dispositif de pointage placé sur chaque balise aux PP. Les balises "vertes" (faciles) non pointées donnent des pénalités et les balises "bleues" (plus techniques) pointées donnent des bonus. Les balises sont équipées de stations de pointage électroniques Sportident. Une puce électronique sera fournie à chaque équipe au départ de la course contre un engagement de paiement de 50 € si elle n'est pas restituée à l'arrivée. Le système de pince reste en double pour le cas de défaillance du boîtier électronique.
- Au moment du départ, un Road-Book est fourni au capitaine de l'équipe. Il comprend la feuille de route (définitions précises des Points de Passage, Points de Contrôle et conseils de sécurité), les cartes et les annexes de définition des « Spéciales », des jeux de traçage en option avec des balises bleues.

5 – Les Courses

- Le WE du RAID 28 2023, aura lieu les samedi 21 et dimanche 22 janvier 2023.
- Les départs des différentes courses seront donnés :

○ RAID 28 :	Samedi 21 janvier 2023	à 20h00	Temps limite 19 heures	Distance 70/80 km
○ EQUIPOTRAIL28 :	Samedi 21 janvier 2023	à 20h00	Temps limite 19 heures	Distance 70/80 km
○ SEMIRAID 28 :	Dimanche 22 janvier 2023	à 4h30	Temps limite 10,5 heures	Distance 45/50 km
○ BURES 28 :	Dimanche 22 janvier 2023	à 8h30	Temps limite 6,5 heures	Distance 28/32 km
○ MINIRAID 28 :	Dimanche 22 janvier 2023	à 10h00	Temps limite 4,5 heures	Distance 16/18 km
- Les équipes complètes se rassembleront sur le lieu départ de leur course au moins une heure avant l'heure de départ indiquée ci-dessus pour l'enregistrement définitif, le contrôle des équipes, la remise des dossards et le briefing de départ.
- Au départ, les documents de course seront remis aux capitaines. La préparation éventuelle du parcours par les équipes fera partie du temps de course.
- L'heure du départ officiel s'impose à chaque équipe. Le chronomètre sera déclenché même si des équipes sont incomplètes, non prêtes ou absentes à l'heure officielle.
- Le départ de chaque course sera fermé 15 minutes après l'heure du départ officiel
- L'arrivée de chaque course sera jugée jusqu'à 15h00 et sera fermée à 15h30 sauf pour le MINIRAID 28 (arrivée 14h30, fermeture 15h00).
- Les POINTS DE CONTROLES doivent être franchis en équipe groupée.
- Les concurrents ne doivent jamais emprunter les grands axes routiers, sauf ceux expressément stipulés sur la feuille de route.
- Chaque course est une épreuve en autosuffisance, une aide en cours de route entraînera la disqualification de l'équipe aidée.

6 – Les Equipes

- L'inscription à chaque course se fait en équipe, mixte ou pas, de 3 équipiers, sauf l'inscription au RAID 28 qui se fait par équipe de cinq avec au moins une femme et au moins un homme (dite équipe complète mixte).
- Les équipiers doivent être âgés de dix-huit ans ou plus et s'engagent sous leur propre responsabilité.
- L'un des équipiers est inscrit comme CAPITAINE, responsable de l'équipe. Il reçoit les consignes de l'organisation et est responsable des documents de course ; s'il abandonne, un équipier doit le remplacer dans ce rôle.
- La liste des équipiers sera close ½ heure avant le départ.
- Les concurrents porteront obligatoirement les DOSSARDS remis par l'organisation, visibles, conformément aux instructions des contrôleurs.
- Les concurrents sont responsables de leur matériel et de leurs vivres qu'ils doivent transporter eux-mêmes dans un sac à dos présenté complet au contrôle.
- Tout remplacement d'un ou plusieurs équipiers enregistrés au départ entraîne la disqualification de l'équipe.
- Un BRACELET d'identification sera remis au départ à chaque concurrent. Il devra être porté par tous ; il sera vérifié en cours de journée et à l'arrivée pour valider le classement de l'équipe.
- Le respect de l'environnement devra être une préoccupation permanente des concurrents.
- Toute dégradation ou pollution sur le parcours reste sous la responsabilité du concurrent engagé. L'organisation ne sera pas responsable du comportement des concurrents qui enfreindront les réglementations des lieux traversés.
- Les abandons ne sont autorisés qu'aux points de contrôle et seront mentionnés sur la feuille de route, signée du Capitaine et du responsable du point de contrôle.
- En cas d'abandon en dehors des points de contrôle, l'équipe devra impérativement prévenir l'organisation par tous les moyens à sa disposition dans les plus brefs délais. La direction de course en sera immédiatement informée.
- L'organisation du WE du RAID 28 met en place des moyens de transport pour rapatrier à l'arrivée les concurrents ayant abandonné.

7 – Le Matériel obligatoire

- Le matériel ci-dessous sera vérifié par l'organisation au départ de chaque course :

RAID 28, EQUIPOTRAIL 28 et SEMIRAID 28	BURES 28 et MINIRAID 28
<u>MATERIEL OBLIGATOIRE PAR EQUIPE</u> Boussoles - Téléphones - Mini-pharmacie	<u>MATERIEL OBLIGATOIRE PAR EQUIPE</u> Boussoles - Téléphones - Mini-pharmacie
<u>MATERIEL OBLIGATOIRE PAR EQUIPIER</u> Eclairage et pile(s) de rechange Couverture de survie Veste polaire ou vêtement chaud Chaussures adaptées. Vêtement imperméable Chaussettes de rechange. Gants - Casquette ou bonnet Brassard fluorescent. Sifflet 2 litres d'eau minimum (ou boisson équivalente) Alimentation (barres céréales, fruits secs...)	<u>MATERIEL OBLIGATOIRE PAR EQUIPIER</u> Couverture de survie Veste polaire ou vêtement chaud Chaussures adaptées. Vêtement imperméable Chaussettes de rechange. Gants - Casquette ou bonnet Sifflet Eau (ou boisson équivalente). Alimentation (barres céréales, fruits secs...)

8 – La sécurité

- A l'inscription, chaque concurrent doit avoir fourni un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique (soit) du sport / (soit) de la course d'orientation en compétition datant de moins d'un an au jour du départ ou une licence de la fédération française de course d'orientation, dont la période de validité couvre la date de la course.
- Chaque concurrent déclare avoir pris connaissance du règlement et participer sous sa propre responsabilité. Les participants non-licenciés déclarent avoir pris toutes dispositions pour s'assurer personnellement.
- Le parcours n'expose jamais les concurrents à des traversées dangereuses (autoroute, voie ferrée en service, parcours aériens). Sauf exception (stipulée dans la feuille de route remise au départ), le trajet n'emprunte pas de voies à grande circulation.
- L'organisation du WE du RAID 28 met en place des POINTS DE CONTROLE. Ce sont des passages obligatoires et donc DISQUALIFIANTS pour les équipes qui ne les franchissent pas conformément. Ces points sont clairement indiqués aux concurrents sur la feuille de route et les cartes remis au départ.
- Les passages déclarés dangereux par les autorités se feront sous la surveillance et les directives des signaleurs des POINTS DE CONTROLE placés à ces passages.
- Un temps limite (BARRIERE HORAIRE) est fixé pour le passage à certains points de contrôle. Ce temps sera indiqué sur la feuille de route remise au départ. Les équipes arrivant à ces points de contrôle en dehors de ce temps limite devront abandonner.
- Aucun concurrent ne pourra participer seul. L'équipe doit rester groupée. En cas d'incident, exceptionnellement, un membre de l'équipe rejoindra un point de contrôle proche ou téléphonera pour prévenir l'organisation.
- Un équipier faisant appel au service médical pour des soins ou du confort sera mis hors-course. En cas de demande de secours, la partie de l'équipe arrêtée devra attendre sur place la présence physique d'un membre de l'organisation avant de pouvoir repartir, si les conditions sont jugées satisfaisantes par l'organisation et le service médical présents à cet endroit.
- L'organisation du WE du RAID 28 se réserve la possibilité de refuser l'inscription ou le départ d'une équipe manifestement non préparée ou insuffisamment équipée.
- L'organisation dispose d'un réseau de transmission radio interne reliant tous les responsables.
- Les organisateurs du WE du RAID 28 déclinent toute responsabilité en cas de non-respect du règlement ou des instructions ainsi que pour toute transgression aux règles de circulation sur la voie publique.

9 – Le parrainage

- Les équipes de chaque course devront porter les marques éventuellement fournies par les partenaires de l'organisation (logos, badges, autocollants...). Ces marques seront remises aux équipes pendant le rassemblement avant le départ.
- Les équipes parrainées pourront faire apparaître le ou les noms de leurs sponsors sur leur équipement ou leurs vêtements, en laissant visibles celles de l'organisation. Les marques seront communiquées à l'inscription, et au plus tard dix jours avant le départ.
- Sauf autorisation de l'organisation, la publicité d'événements concurrents est interdite sur chacune des courses du WE du RAID 28.
- L'organisation pourra refuser le départ d'une équipe dont les indications sur les vêtements ou le matériel ne seraient pas conformes aux bonnes mœurs, à l'esprit sportif ou au respect des personnes.
- Les concurrents, les associations, les entreprises ou les collectivités représentées sur l'une des courses du WE du RAID 28 s'engagent à accepter sans condition les prises de vues et de son de leur équipe ainsi que l'exploitation de ces documents à titre informatif, publicitaire ou commercial.
- L'EQUIPE TUROOM est propriétaire du droit des images. Les organisateurs et leurs ayants droits peuvent utiliser les images sur tout support pour la durée prévue par la loi.

I 0 – L'accompagnement

- Tout accompagnement d'une équipe (auto, moto, vélo, piéton...) est interdit sous peine de disqualification.
- Toute intervention d'accompagnateurs ou de personnes pendant l'une des courses sera considérée comme une assistance et entraînera la disqualification de l'équipe.
- Les accompagnateurs ne pourront voir les équipes qu'au départ, aux points de contrôle autorisés (POINTS VISITEURS) et à l'arrivée.
- Après l'arrivée de chaque course, les équipes devront prévoir leur retour par leurs propres moyens ainsi que la récupération de leur équipement personnel (vêtements de rechange, chaussures, sacs...).
- Pour chaque course, l'organisation a prévu une CONSIGNE qui prendra les effets des coureurs au départ (1 sac par personne) pour les restituer individuellement à l'arrivée.

I I - Le classement

- Pour prétendre au classement, les équipes doivent obligatoirement arriver COMPLETES.
- Le CLASSEMENT de chaque course sera établi à partir du temps du dernier membre de chaque équipe franchissant l'arrivée, plus les pénalités (balises vertes non pointées), moins les bonifications (balises bleues pointées). Le résultat est le TEMPS COMPENSE.
- Sera déclarée vainqueur l'équipe complète ayant effectué le trajet dans le temps compensé le plus faible.
- Seront ensuite nommées dans l'ordre les équipes incomplètes suivant le nombre d'équipiers (minimum deux)
- Des contrôleurs du WE du RAID 28 seront présents sur le parcours à différents endroits, en plus des points signalés dans la feuille de route. Ils effectueront des observations permettant de vérifier le respect du règlement tout au long du parcours.

I 2 - Clauses générales

- La situation sanitaire liée à la pandémie Covid-19 impose la prise en compte des contraintes et consignes dictées par les autorités nationales et locales. L'EQUIPE TUROOM appliquera et fera appliquer les consignes en vigueur lors de l'évènement WE du Raid 28. Le non-respect de ces consignes pendant l'évènement entraînera l'annulation de la participation de l'équipe à la course.
- L'inscription engage chaque concurrent à respecter toutes les conditions imposées par les organisateurs, notamment le présent règlement qui est accessible sur le site d'inscription.
- Les bénévoles de l'EQUIPE TUROOM sont couverts par l'assurance responsabilité civile de l'association.
- Un Document des Premiers Secours remis à l'administration valide le dispositif de sécurité mis en place.
- Tout manquement aux règles de l'assistance aux personnes en danger sera pénalisé par la déclaration hors course de l'équipier mis en cause ou de toute l'équipe.
- Les organisateurs ne seront pas responsables en cas de perte, détérioration ou vol de matériel ou tout objet quel qu'il soit.
- Les équipes sont tenues, sous peine de mise hors course, de suivre les instructions des contrôleurs et des membres de l'organisation.
- Les informations personnelles communiquées par les concurrents pourront être diffusées par l'organisation, sauf demande contraire écrite des participants concernés.
- Les participants s'engagent sur le WE du RAID 28 en pleine connaissance du déroulement de cette épreuve. Ils dégagent par avance les organisateurs de toute responsabilité civile ou pénale en cas d'incident au cours du WE du RAID 28.
- Le JURY du WE du RAID 28 est souverain pour toute décision relevant du présent règlement.